

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 6 avril 2020, à 19 h 30, au 2^e étage de l'Hôtel de ville situé au 3, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence motivée :
Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorier adjointe, est aussi présente.

Résolution 2020-04-080

Protocole de la rencontre

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos.

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
6 avril 2020
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux de mars 2020;
5. Comptes à accepter – Mars 2020;
6. Administration :
 1. Suivi du maire;
 2. OMH :
 - a) États financiers révisés 2016; (Reporté)
 - b) Regroupement des OMH;
 3. COVID-19 – Mises à pieds temporaires;
 4. Taxes municipales – Suspension des intérêts pour le versement du 1^{er} avril 2020;
 5. TECQ 2014-2018 – Programmation;
 6. Salon des Mots de la Matapédia – Transfert de la commandite Uniboard;
 7. MRC de La Matapédia – Demande au MTQ (dépôt);
 8. Mandat Mallette;
 9. 125^e – Rapport (dépôt);
 10. Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$;
 11. ADMQ – Renouvellement de l'abonnement;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons (Reporté);
 2. Dons et appuis – Modification de la résolution 2020-03-056;
 3. Appui annuel :
 - a) CPA Frimousse;
 - b) Comité des loisirs;
8. Sécurité publique :
 1. Report du versement pour service de la Sûreté du Québec;
 2. Comité d'urgence local;
 3. Cellule d'urgence régionale;
9. Transport :
 1. Ressources humaines – Opérateurs de déneigement – Fin d'emploi;
10. Hygiène du milieu :
 1. Matières résiduelles;

11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. ;
12. Loisir et culture :
 1. Centre sportif David-Pelletier :
 - a) Préposés – Fin d’emploi;
 - b) Logo au centre de la glace;
 - c) Contrat d’entretien avec TRANE;
 - d) Zamboni – Fin du contrat de location;
13. Santé et bien-être :
 1. ;
14. Projets d’investissement :
 1. Réfection de la route du Lac-Malcolm :
 - a) Surveillance – Octroi de contrat;
 - b) Travaux – Octroi de contrat;
 2. Mise aux normes de l’eau potable :
 - a) Règlement 2017-06 – Paiement de facture;
 - b) Mandat Contrôle RK;
 3. Réfection de la rue Roger :
 - a) Règlement 2019-05 – Paiement de facture;
 - b) Libération d’une partie de la retenue;
15. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
16. Période de questions;
17. Prochaine réunion – 4 mai 2020;
18. Levée de la séance.

Période de questions :

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions des contribuables transmises par courriel au sayabec@mrcmatapedia.qc.ca comme demandé dans l’avis publié le 3 avril dernier. Les réponses seront transmises par courriel aux demandeurs.

Résolution 2020-04-082

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 tels que rédigés.

Résolution 2020-04-083

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de mars 2020 annexé au présent procès-verbal, pour un montant de 32 417.15 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je, soussignée Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Résolution 2020-04-084

Factures de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. – Paiement en versements

CONSIDÉRANT que les factures 93930, 93935, 95543 et 95564 de la firme Mallette S.E.N.C.R.L., pour une somme de 10 429.12 \$, taxes incluses, représentent des honoraires professionnels pour services rendus en 2018;

CONSIDÉRANT que ces dépenses n'ont pas été prévues au budget 2020;

Il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'effectuer le paiement des factures 93930, 93935, 95543 et 95564 de la firme Mallette S.E.N.C.R.L., pour un montant de total de 10 429.12 \$, taxes incluses, en 6 versements mensuels sans intérêts à compter du mois d'avril 2020. Le versement d'avril 2020 sera de 1 738.22 \$ et les versements des cinq mois suivants seront de 1 738.18 \$.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire concernant différents dossiers.

6.3a. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2020-04-085

Regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Causapscal, de l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de l'Office municipal d'habitation de Sayabec, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney

**et de l'Office municipal
d'habitation de Val-Brillant**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de la Ville de Causapscal, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Lac-au-Saumon, l'Office municipal d'habitation de Sayabec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et l'Office municipal d'habitation de Val-Brillant ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Causapscal, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Vianney et de la Municipalité de Val-Brillant un projet d'entente de regroupement des six (6) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU' après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Causapscal, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Lac-au-Saumon, l'Office municipal d'habitation de Sayabec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et l'Office municipal d'habitation de Val-Brillant suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Résolution 2020-04-086

**Administration – COVID-19
– Mise à pied temporaire des
contractuels**

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la fermeture des établissements scolaires et donc, la suspension des activités qui s'y déroulent depuis le 15 mars 2020;

Il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mettre à pied temporairement et de suspendre le paiement des employés contractuels suivants à partir 1^{er} avril 2020 jusqu'au retour de la situation à la normale :

- Madame Charline Metcalfe – Responsable de la bibliothèque;
- Monsieur Alain Roy – Surveillant au gymnase;
- Monsieur Daniel Côté – Brigadier scolaire.

Résolution 2020-04-087

Administration – COVID-19
– Mise à pied temporaire

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la fermeture de nos établissements de loisir et communautaire ainsi que de nos édifices publics;

Il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mettre à pied temporairement madame Isabelle Bouchard, secrétaire, en date du 11 avril 2020 jusqu'au retour de la situation à la normale ou selon les besoins.

Résolution 2020-04-088

Administration – COVID-19
– Mise à pied temporaire

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la fermeture de nos établissements de loisir et communautaire ainsi que de nos édifices publics;

Il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mettre à pied temporairement madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, en date du 18 avril 2020 jusqu'au retour de la situation à la normale ou selon les besoins.

Résolution 2020-04-089

Administration – COVID-19
– Diminution des heures

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la fermeture de nos établissements de loisir et communautaire ainsi que de nos édifices publics;

Il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de diminuer le nombre d'heures de la semaine normale de travail de madame Hélène St-Laurent, coordonnatrice au centre communautaire et concierge, à 10 heures par semaine à partir de la semaine du 19 avril 2020 jusqu'au retour de la situation à la normale ou selon les besoins.

Résolution 2020-04-090

**Administration – Taxes
municipales – Suspension des
intérêts pour le versement du
1^{er} avril 2020**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les taux d'intérêts et de pénalité prévus aux articles 10 et 11 du règlement numéro 2020-01 ayant pour objet de fixer les taux multiples de taxe foncière générale et la tarification pour les services de l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles et autres services pour l'année financière 2020 et applicable au premier versement des taxes municipales venant à échéance le 1^{er} avril 2020 soient suspendus jusqu'au 1^{er} juin 2020.

La présente mesure de suspension des intérêts s'applique uniquement au versement du 1^{er} avril 2020. Pour tous les autres soldes dus avant cette date, l'intérêt sera calculé au taux habituel. Par ailleurs, si le paiement de ce premier versement n'est pas fait à l'intérieur du délai de grâce accordé, le calcul des intérêts sera fait rétroactivement à partir de la date d'échéance initiale.

Résolution 2020-04-091

**Administration – TECQ
2014-2018 – Programmation**

ATTENDU QUE La Municipalité de Sayabec a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La Municipalité de Sayabec doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que :

- la Municipalité de Sayabec s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité de Sayabec s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité de Sayabec approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres

documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la Municipalité de Sayabec s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité de Sayabec s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité de Sayabec atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques

Résolution 2020-04-092

Administration – Salon des Mots – Transfert de la commandite d'Uniboard

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le transfert d'un montant de 1 000 \$ correspondant à une commandite de l'entreprise Uniboard Canada usine de Sayabec octroyée au comité du Salon des Mots de la Matapédia pour l'édition 2020.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal remercient l'entreprise Uniboard Canada pour ce généreux don.

6.7. Dépôt de la résolution CM 2020-065 de la MRC de La Matapédia adoptée à la rencontre du 11 mars dernier concernant une demande au MTQ pour le traitement des demandes de changements de limites de vitesse pour les routes sous sa responsabilité sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

Résolution 2020-04-093

Admin. – Mandat à la firme Mallette

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services de la firme Mallette concernant l'actualisation des mesures et actions identifiées lors du diagnostic organisationnel précédemment réalisé. Le mandat, au cout total de 3 000 \$, plus les taxes applicables, se détaille comme suit :

Service	Temps estimé (heure)	Honoraires
Retour sur le plan d'action et outils réalisés	3	450 \$
Dresser le portrait de la situation actuelle	5	750 \$

Identification et analyse des résultats	6	900 \$
Rapport	6	900 \$
<u>TOTAL</u>	<u>20</u>	<u>3 000 \$</u>

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent monsieur Marcel Belzile, maire, ainsi que madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

6.9. Dépôt du rapport présenté par le Comité du 125^e suite aux festivités tenues du 4 au 7 juillet 2019 soulignant le 125^e anniversaire de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2020-04-094

**Administration – Compte
courant – Paiement de
factures excédant 5 000 \$**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 18 929.03 \$, taxes incluses, puisqu'individuellement, elles excèdent 5 000 \$.

Factures excédant 5 000 \$						
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TPS	TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Réseau BIBLIO du Bas-St-Laurent	20200106	9 323.60 \$	466.18 \$	930.03 \$	10 719.81 \$	06-janv-20
						Cotisation annuelle 2020-2021
Sel Warwick	1-196477	7 140.00 \$	357.00 \$	712.22 \$	8 209.22 \$	20-févr-20
						Sel adoucisseur pour traitement de l'eau
TOTAL		16 463.60 \$	823.18 \$	1 642.25 \$	18 929.03 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ces dépenses prévues au budget soient payées à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2020-04-095

**Administration – ADMQ –
Renouvellement de
l'abonnement**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale par intérim, à effectuer le renouvellement de l'abonnement de la municipalité de Sayabec à l'Association des directeurs municipaux du

Québec (ADMQ). Ce renouvellement pour l'année 2020 est au cout de 477 \$, plus les taxes applicables, auquel on ajoute l'option assurance au montant de 375 \$, taxes incluses.

7.1. Considérant la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, il n'y avait pas de demande à traiter ce mois-ci et donc, le comité des dons ne s'est pas réuni.

Résolution 2020-04-096

Dons et appuis – Modification de la résolution 2020-03-056

CONSIDÉRANT l'état d'urgence décrété par le gouvernement du Québec suite à la pandémie de la maladie COVID-19;

CONSIDÉRANT que les différentes mesures mises en place par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation de la COVID-19 ont forcé l'annulation de plusieurs activités.

Il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de retirer le don de 5 000 \$ accordé au Salon des Mots de La Matapédia ainsi que celui de 50 \$ consenti à madame Sabrina Bouchard, pour le Comité du ballon-balai, par la résolution 2020-03-056 puisque ces activités ont été annulées.

Résolution 2020-04-097

Appui – CPA Frimousse

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 3 939.06 \$ au Club de patinage artistique Frimousse de Sayabec afin de les appuyer dans leur saison 2019-2020. Cette aide financière remboursera les factures listées au présent tableau :

<u>No de facture</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
11509882	Halloweencostumes	743.45 \$
48	Roland Paquet	944.00 \$
-	CPA Tourbillon de Matane	1 100.00 \$
Février 2020	Association régionale de patinage artistique de l'Est du Québec	240.00 \$
1008968	Chocolaterie Beljade	523.14 \$
INV095094	Patinage Canada	131.13 \$
INV095990	Patinage Canada	84.00 \$
165585	Isabelle Beaulieu	18.33 \$
165586	Isabelle Beaulieu	28.33 \$
165587	Isabelle Beaulieu	26.68 \$
165588	Isabelle Beaulieu	21.67 \$
165589	Isabelle Beaulieu	5.00 \$
165590	Isabelle Beaulieu	30.00 \$
165591	Isabelle Beaulieu	20.00 \$
165592	Isabelle Beaulieu	23.33 \$
	<u>TOTAL</u>	<u>3 939.06 \$</u>

Résolution 2020-04-098

Appui – Comité des loisirs

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 1 693.75 \$ au Comité des loisirs de Sayabec afin de les appuyer dans leurs locations de glace pour la saison 2019-2020. Cette aide financière remboursera une partie de la facture 44743 de l'entreprise Proludik inc. au montant total de 2 207.52 \$, taxes incluses.

Résolution 2020-04-099

Sécurité publique – Report du versement pour le service de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la demande faite par la Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent par sa résolution 2020-03-23;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le Premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les municipalités régionales de comté doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifient grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les municipalités régionales de comté devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les municipalités régionales de comté utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de ces ressources financières pour effectuer un versement au ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

Résolution 2020-04-100

Sécurité publique – Comité d'urgence local

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer

le directeur général ou, en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, le maire, monsieur Marcel Belzile, ainsi que madame Marie Element, conseillère, afin qu'ils forment le comité d'urgence local.

8.3. Monsieur Marcel Belzile, maire, informe les membres du conseil municipal de la mise sur pied de la cellule d'urgence régionale pilotée par monsieur Stéphane Pineault de la MRC de La Matapédia. Un communiqué a d'ailleurs été émis à ce sujet par la MRC de La Matapédia le 3 avril dernier.

Résolution 2020-04-101

Transport – Opérateurs de déneigement – Fin d'emploi

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la fin d'emploi de monsieur Stéphane Doiron au poste d'opérateur à l'enlèvement de la neige pour la saison hivernale 2019-2020 en date du 17 avril 2020.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal mettent aussi fin à l'emploi de monsieur Jeannot Lemieux, opérateur et journalier sur appel, en date du 21 mars 2020 ainsi que messieurs Bruno Lefrançois et Emmanuel Santerre au poste d'opérateur sur appel en date du 17 avril 2020.

10.1. Les membres du conseil discutent concernant le nouveau contrat de collecte et certains ajustements possibles.

Résolution 2020-04-102

Loisir et culture – Préposés au centre sportif David-Pelletier – Fin d'emploi

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la fin d'emploi de messieurs Jean-Yves St-Pierre et Rock Caron au poste de préposé au centre sportif David-Pelletier pour la saison hivernale 2019-2020 en date du 21 mars 2020 pour monsieur St-Pierre et du 14 mars 2020 pour monsieur Caron.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal mettent aussi fin à l'emploi de monsieur Richard Charest au poste de préposé sur appel au Centre sportif en date du 21 mars 2020.

Résolution 2020-04-103

Loisir et culture – Centre sportif David-Pelletier – Logo

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'un logo de 23' x 18' en tissu réutilisable pour créer le centre de la

glace au Centre sportif David-Pelletier au cout de 2 070 \$, plus les taxes applicables et les frais de transport, tel que présenté dans l'option 1 de la soumission 37978 de l'entreprise Robert Boileau inc.

Résolution 2020-04-104

Loisir et culture – Centre sportif David-Pelletier – Contrat d'entretien TRANE

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec le contrat avec la compagnie TRANE concernant l'entretien de refroidisseur Trane et du refroidisseur de liquide Guntner au Centre sportif David-Pelletier.

Ce contrat, d'une durée de cinq (5) ans, comprend trois (3) visites par année, soit à l'ouverture, au courant de la saison et à la fermeture et le détail des inclusions et exclusions de ce contrat se trouve dans le courriel transmis à monsieur Khemiri le 9 septembre 2019 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Résolution 2020-04-105

Loisir et culture – Centre sportif David-Pelletier – Fin de la location pour la zamboni

CONSIDÉRANT le contrat signé avec l'entreprise Robert Boileau pour la location d'une surfaceuse Zamboni du 28 novembre 2019 au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT les mesures mises en place afin de limiter la propagation du virus dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la fermeture prématurée du centre sportif David-Pelletier le 15 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimiène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale par intérim, à demander la résiliation du contrat de location RB-1956 avec l'entreprise Robert Boileau pour la location d'une surfaceuse Zamboni en date du 15 mars 2020.

Résolution 2020-04-106

Réfection de la route du Lac-Malcolm – Surveillance des travaux – Adjudication du contrat

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser la surveillance des travaux de réfection sur la route du

Lac-Malcolm;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et qu'un soumissionnaire a déposé une soumission conforme :

- ARPO Groupe Conseil 487 606.66 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. D'octroyer le contrat pour la surveillance des travaux de réfection de la route du Lac-Malcolm à l'entreprise ARPO Groupe Conseil au montant de 487 606.66 \$ (taxes incluses);
2. Cet octroi de contrat est conditionnel à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt 2020-04 par le MAMH ainsi que l'obtention de la lettre d'annonce confirmant l'aide financière du MTQ;
3. D'autoriser madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe et directrice général par intérim, à signer pour et nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Résolution 2020-04-107

Réfection de la route du Lac-Malcolm – Travaux de réfection – Adjudication du contrat

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de réfection sur la route du Lac-Malcolm;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et qu'un soumissionnaire a déposé une soumission conforme :

- Eurovia Québec Construction inc. 8 496 688.72 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

4. D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la route du Lac-Malcolm à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. au montant de 8 496 688.72 \$ (taxes incluses);
5. Cet octroi de contrat est conditionnel à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt 2020-04 par le MAMH ainsi que l'obtention de la lettre d'annonce confirmant l'aide financière du MTQ;
6. D'autoriser madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe et directrice général par intérim, à signer pour et nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Résolution 2020-04-108

Règlement 2017-06 – Mise aux normes – Paiement de facture

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 1435153 de l'entreprise SNC-Lavalin inc cout total

de 122.16 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels liés aux travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 111.55 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2017-06 – Mise aux normes. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 10.61 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2020-04-109

**Mise aux normes – Mandat à
Contrôle RK**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la soumission 18391 de l'entreprise Contrôle RK au montant total de 1 365.50 \$, plus les taxes applicables, concernant l'étude d'harmoniques sur deux (2) moteurs de l'usine de traitement d'eau.

Résolution 2020-04-110

**Règlement 2019-05 –
Réfection rue Roger –
Paiement de facture**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 60652590 de l'entreprise Tetra Tech QI inc. cout total de 1 816.62 \$, taxes incluses, pour d des honoraires professionnels liés aux travaux de réfection de la rue Roger.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 658.80 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2019-05 – Travaux rue Roger. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 157.82 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2020-04-111

**Travaux de réfection de la rue
Roger – Libération d'une
partie de la retenue**

CONSIDÉRANT la situation particulière de la pandémie de la COVID-19 à laquelle nous sommes confrontés;

CONSIDÉRANT la demande faite par courriel le 26 mars dernier par l'entreprise Les excavations Léon Chouinard et fils Ltée;

Il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la libération d'une partie de la retenue, soit un montant de 22 000 \$, taxes incluses, en lien avec les travaux réalisés sur la rue Roger à Sayabec.

Toutefois, l'entreprise devra fournir un avis écrit stipulant qu'elle s'engage à reprendre toutes malfaçons des travaux précédemment exécutés, et ce, jusqu'à la signature de la réception définitive desdits travaux.

Résolution 2020-04-112

Levée de la séance

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 10 h 10.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib